

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0519

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Sogely - Liquidation - Autorisation d'approuver la dissolution et de nommer le liquidateur

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Pallega, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yérémiann (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0519**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Sogely - Liquidation - Autorisation d'approuver la dissolution et de nommer le liquidateur**

service : Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le marché de gros de Lyon a été créé en 1961 et classé Marché d'intérêt national (MIN) en 1966. La Sogely est la société d'économie mixte (SEM) chargée de l'exploitation du MIN en application de la convention pour la gestion et l'extension du MIN de Lyon du 29 novembre 1967.

Compte tenu du déclassement du marché d'intérêt national de Lyon le 1er août 2008 (conformément à l'arrêté interministériel du 7 décembre 2006 publié au Journal officiel du 27 décembre 2006) et de la délocalisation, le 5 janvier 2009, du marché sur une plate-forme logistique à vocation agro-alimentaire à Mions-Corbas, la Sogely devrait être liquidée dans le courant de l'année 2009.

Par délibération du 17 novembre 2008, le conseil de Communauté a autorisé le représentant de la Communauté urbaine à l'assemblée générale de la Sogely à approuver les modifications statutaires portant sur la répartition du boni de liquidation de la société.

Le conseil d'administration de la Sogely, le 25 novembre 2008, a autorisé son président à procéder aux formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire afin de prononcer la dissolution anticipée de la société, procéder à la nomination d'un liquidateur et déterminer les pouvoirs et obligations de ce dernier.

Il convient donc d'autoriser le représentant de la Communauté urbaine au sein de cette assemblée générale extraordinaire, qui devrait se réunir le 20 février 2009, à prendre part aux décisions de cette instance ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Prend acte de la décision du conseil d'administration de la Sogely, du 25 novembre 2008, donnant à son président l'autorisation de procéder aux formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire afin de prononcer la dissolution anticipée de la société, de procéder à la nomination d'un liquidateur et déterminer les pouvoirs et obligations de ce dernier.

2° - Autorise ledit représentant à approuver la dissolution de la Sogely, procéder à la nomination d'un liquidateur et déterminer les pouvoirs et obligations de ce dernier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.